



Qu'est-ce qu'un Titre professionnel ?

1

Un titre professionnel est une certification professionnelle délivrée, au nom de l'État, par le ministère du Travail. Ce diplôme d'état est composé de blocs de compétences qui peuvent donner lieu à la délivrance de certificats de compétences professionnelles (CCP).

2

Il atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier.

3

Il existe environ 250 titres professionnels couvrant tous les secteurs d'activité sur différents niveaux de qualification.

4

Il s'adresse à toute personne souhaitant acquérir une qualification professionnelle ou de nouvelles compétences, se spécialiser, se reconverter.

5

Il peut être accessible :

- après un parcours de formation ;
- par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- dans le cadre d'un parcours de formation en alternance, tel que l'apprentissage.

6

Il peut être délivré :

- après une session unique d'examen ;
- ou par étape, après plusieurs sessions d'examen, en capitalisant les certificats de compétences professionnelles.

7

La certification est encadrée par des textes réglementaires qui fixent les conditions de délivrance du titre professionnel et le règlement des sessions d'examen.

8

Un jury, composé de professionnels habilités, évalue le niveau de maîtrise des compétences des candidats. Cette évaluation repose principalement :

- sur une mise en situation où le candidat met en œuvre sa pratique ;
- et un entretien final qui permet au candidat de s'exprimer sur sa représentation et ses expériences du métier, et au jury de conforter son avis sur la maîtrise des compétences.

Le titre professionnel, c'est donc la reconnaissance officielle d'une qualification, par des professionnels, contribuant à favoriser l'insertion dans l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels !